



Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive – Catégorie Québec

*Rapport annuel aux porteurs de parts
et rapport des auditeurs indépendants connexe*

31 décembre
2021

Table des matières

Rapport annuel sur le rendement du Fonds	3
États financiers annuels audités	9

Le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds présente une analyse et des explications dont l'objet est de fournir des renseignements complémentaires et supplémentaires aux états financiers du fonds d'investissement. Le présent rapport contient des faits saillants financiers, mais pas les états financiers annuels complets du fonds d'investissement. Un exemplaire des états financiers annuels a été inclus séparément dans le Rapport aux porteurs de titres. Vous pouvez également obtenir sur demande et sans frais un exemplaire des états financiers annuels en composant le 1-888-362-7172 ou en visitant notre site Web, à www.ninepoint.com, ou le site Web de SEDAR, à www.sedar.com, ou en nous écrivant à l'adresse suivante : Ninepoint Partners LP, Royal Bank Plaza, South Tower, 200, rue Bay, Bureau 2700, C.P. 27, Toronto (Ontario) M5J 2J1. Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous de l'une des façons indiquées ci-dessus pour obtenir un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration ou du dossier de vote par procuration, ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Rapport de la direction sur le rendement du Fonds

Objectif et stratégies de placement

Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive – Catégorie Québec (la « Société ») est un fonds d'investissement à capital fixe. L'objectif de placement de la Société consiste à permettre aux commanditaires de réaliser une plus-value du capital et de bénéficier d'importants avantages fiscaux en investissant dans un portefeuille diversifié composé d'actions accréditives et d'autres titres, s'il y a lieu, d'émetteurs du secteur des ressources.

La stratégie d'investissement de la Société est d'investir dans des actions accréditives et d'autres titres éventuels d'émetteurs du secteur des ressources dont les activités principales consistent i) en l'exploration, la mise en valeur ou la production de biens miniers; ii) en l'exploration, l'aménagement ou la production de biens pétroliers et gaziers ou iii) en certaines activités de production d'énergie susceptibles de générer des frais liés aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie au Canada. Pour réaliser cette stratégie, le gestionnaire accorde une préférence marquée aux sociétés déjà en production, ce qui, selon Ninepoint Partners LP (le « gestionnaire »), devrait atténuer le risque de perte associé à un investissement dans des sociétés qui se trouvent à un stade antérieur.

Sprott Asset Management LP est le sous-conseiller du Fonds.

Risques

Les risques d'investir dans la Société sont décrits dans le prospectus daté du 22 janvier 2021. Depuis sa création, la Société n'a été touchée par aucun changement important ayant eu une incidence sur le risque global. Au cours de la période à l'étude, aucune modification importante n'a été apportée à l'objectif et aux stratégies de placement qui aurait pu avoir une incidence sur le niveau de risque global de la Société.

Résultats d'exploitation et événements récents

La Société a été lancée au début de 2021 et les parts de série A ont dégagé un rendement de -37,6 % au cours de la période close le 31 décembre 2021, terminant la période à une valeur liquidative par part de 15,61 \$.

L'assouplissement des restrictions liées à la COVID-19 et le maintien des mesures de relance budgétaires gouvernementales ont été les facteurs macroéconomiques ayant le plus contribué à la spectaculaire reprise de l'économie mondiale. Celle-ci a soutenu les titres des secteurs des métaux de base et de l'énergie, mais a fait reculer ceux du secteur des métaux précieux.

La surpondération en titres aurifères de la Société a nui à la performance.

Parmi les titres ayant individuellement le plus contribué à la performance de la Société, on retrouve Fission 3.0 et P2 Gold. Les actions de Fission ont bénéficié du rajustement de la valeur des titres du secteur de l'uranium tandis que P2 Gold a dégagé un fort rendement après avoir affiché des résultats de forage prometteurs.

Les titres les moins performants ont été Troilus Gold et Starr Peak. Ces deux titres ont livré un faible rendement à l'instar des autres titres du secteur des métaux précieux.

La valeur liquidative totale de la Société s'élevait à 4,7 millions de dollars au 31 décembre 2021, ce qui découle en grande partie du produit net tiré du placement de parts de la Société de 6,9 millions de dollars, contrebalancé par les pertes latentes de 2,1 millions de dollars sur les placements.

Facilité d'emprunt

La Société a conclu une facilité d'emprunt (la « facilité d'emprunt ») avec une banque à charte canadienne afin de financer les honoraires des placeurs pour compte, les frais du placement et les frais courants de la Société, y compris les frais de gestion. La Société pourra emprunter un montant en principal allant jusqu'à 10 % du produit brut de tout placement individuel. L'obligation qui incombe à la Société aux termes de la facilité d'emprunt est garantie par une mise en gage de l'actif détenu par la Société. Avant la première des occurrences suivantes, à savoir a) la dissolution de la Société, b) la date où une opération de liquidité de rechange (au sens indiqué dans le prospectus de la Société) est réalisée et c) la date d'échéance de la facilité d'emprunt, tous les montants en cours aux termes de la facilité d'emprunt, y compris l'intérêt couru sur ces montants, devront être remboursés en totalité. L'intérêt est calculé selon le taux préférentiel de la banque. Si un manquement survient à l'égard des clauses restrictives qui s'appliquent, le remboursement immédiat des intérêts courus et du principal restant dû est exigé. Au 31 décembre 2021, la Société respectait toutes les clauses restrictives.

Au 31 décembre 2021, l'emprunt en cours était constitué d'un emprunt à taux préférentiel d'un montant en principal (y compris les intérêts à payer) de 489 263 \$. Les montants minimum et maximum empruntés au cours de la période allant du 17 février 2021 au 31 décembre 2021 ont été respectivement de 365 192 \$ et de 489 263 \$. Les charges d'intérêts, y compris les commissions d'attente et les frais bancaires, pour la période allant du 17 février 2021 au 31 décembre 2021 se sont élevées à 11 238 \$.

Opérations entre parties liées

FRAIS DE GESTION

La Société verse au gestionnaire des frais de gestion annuels correspondant à 2 % de la valeur liquidative, calculés et versés mensuellement à terme échu. Pour la période allant du 17 février 2021 au 31 décembre 2021, la Société a engagé des frais de gestion (y compris les taxes) de 121 842 \$. La totalité des frais de gestion engagés par la Société est attribuable aux services de conseil en placement.

PRIMES D'ENCOURAGEMENT

Le gestionnaire a droit à une rémunération incitative, assujettie aux taxes applicables dont la TVH, correspondant à un pourcentage de la valeur liquidative quotidienne de l'organisme de placement collectif désigné. Ce pourcentage correspondra à 10 % de l'excédent du rendement de la valeur liquidative par action de l'OPC, du 1^{er} janvier au 31 décembre, sur le pourcentage de rendement d'un indice de référence mixte comprenant 50 % du rendement quotidien de l'indice de rendement total plafonné des matériaux S&P/TSX (ou de tout indice qui le remplacera) et 50 % du rendement quotidien de l'indice de rendement total plafonné du secteur de l'énergie S&P/TSX (ou de tout indice qui le remplacera) pour la même période (l'« indice de référence mixte »). Si le rendement de l'organisme de placement collectif désigné au cours d'une année est inférieur au rendement de l'indice de référence mixte décrit, aucune rémunération incitative ne sera payable au gestionnaire pour une année ultérieure jusqu'à ce que le rendement de l'organisme de placement collectif désigné, calculé de façon cumulative à compter de la première des années ultérieures, soit supérieur à une somme correspondant à l'insuffisance en question. Au 31 décembre 2021, le Fonds n'avait pas comptabilisé de prime d'encouragement.

CHARGES D'EXPLOITATION

La Société est responsable de tous les frais (y compris les taxes applicables) engagés relativement à son exploitation et à son administration. Ces frais comprennent, sans s'y limiter, les frais de service juridique, d'audit, de l'agent des transferts, de garde et d'administration ainsi que les coûts liés à la présentation et à l'impression de l'information financière. La Société pourra utiliser la facilité d'emprunt pour financer ces frais.

AUTRES OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société s'est appuyée sur l'approbation, la recommandation positive ou la directive permanente du comité d'examen indépendant de la Société pour effectuer des opérations entre parties liées.

Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive – Catégorie Québec

31 décembre 2021

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état des principales données financières sur la Société et ont pour objet d'aider à comprendre les résultats financiers de la Société pour la période allant de son lancement jusqu'au 31 décembre 2021.

Actif net par part de la Société¹

	31 décembre 2021 ⁴
	\$
Série A	
Actif net à l'ouverture de la période	23,25
Augmentation (diminution) attribuable aux activités d'exploitation :	
Total des revenus	–
Total des charges	(0,49)
Profits réalisés (pertes réalisées)	–
Profits latents (pertes latentes)	(7,18)
Augmentation (diminution) totale attribuable aux activités d'exploitation³	(7,67)
Distributions :	
Total des distributions annuelles	–
Actif net à la clôture de la période	15,61

	31 décembre 2021 ⁴
	\$
Série F	
Actif net à l'ouverture de la période	24,12
Augmentation (diminution) attribuable aux activités d'exploitation :	
Total des revenus	–
Total des charges	(0,51)
Profits réalisés (pertes réalisées)	–
Profits latents (pertes latentes)	(7,58)
Augmentation (diminution) totale attribuable aux activités d'exploitation³	(8,09)
Distributions :	
Total des distributions annuelles	–
Actif net à la clôture de la période	16,21

1 Ces renseignements proviennent des états financiers annuels de la Société.

2 Les honoraires des placeurs pour compte et les frais d'émission du placement ont été comptabilisés comme une réduction des capitaux propres. L'actif net par part correspondait au prix d'offre initial de 25,00 \$ par part moins les honoraires des placeurs pour compte et les frais d'émission de 1,75 \$ par part pour les parts de série A et l'actif net par part correspondait au prix d'offre initial de 25,00 \$ par part moins les honoraires des placeurs pour compte et les frais d'émission de 0,88 \$ par part pour les parts de série F.

3 L'augmentation ou la diminution attribuable aux activités d'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période financière. Ce tableau ne constitue pas un rapprochement entre l'actif net par part au début de la période et l'actif net par part à la fin de la période.

4 Les données fournies sont pour la période allant du 17 février 2021 (date du lancement) au 31 décembre 2021.

Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive – Catégorie Québec

31 décembre 2021

Ratios et données supplémentaires

	31 décembre 2021
Série A	
Total de la valeur liquidative (en milliers) ¹	3 920 \$
Nombre de parts en circulation ¹	251 099
Ratio des frais de gestion ²	2,77 %
Ratio des frais d'opérations ³	–
Taux de rotation du portefeuille ⁴	–
Valeur liquidative par part ¹	15,61 \$
Série F	
Total de la valeur liquidative (en milliers) ¹	764 \$
Nombre de parts en circulation ¹	47 120
Ratio des frais de gestion ²	2,77 %
Ratio des frais d'opérations ³	–
Taux de rotation du portefeuille ⁴	–
Valeur liquidative par part ¹	16,21 \$

1 Les données fournies sont au 31 décembre 2021.

2 Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges (excluant les commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille) pour la période visée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

3 Le ratio des frais d'opérations représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

4 Le taux de rotation du portefeuille de la Société indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs de la Société négocie les placements du portefeuille. Un taux de rotation du portefeuille de 100 % signifie que la Société achète et vend la totalité des titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opérations payables par la Société sont élevés au cours de l'exercice, et plus il est possible qu'un investisseur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement de la Société.

Rendement passé

Selon le Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement, le Fonds n'est pas tenu de présenter le « RENDEMENT PASSÉ », qui s'entend du « rendement annuel » et du « rendement composé annuel », puisqu'il est un émetteur assujéti depuis moins de un an.

Aperçu du portefeuille de placements

Au 31 décembre 2021

Répartition du portefeuille

	% de la valeur liquidative
Positions acheteur	
Matières premières	110,6
Total des positions	110,6
Dette bancaire	(0,1)
Autres passifs nets	(10,5)
Valeur liquidative totale	100,0

Totalité des positions

Émetteur	% de la valeur liquidative
Troilus Gold Corporation	20,1
Argonaut Gold Inc.	11,7
Starr Peak Mining Limited	10,6
P2 Gold Inc.	9,9
Fission 3.0 Corporation	8,5
Monarch Mining Corporation	7,1
St-Georges Eco-Mining Corporation	5,7
Opawica Explorations Inc.	4,5
Spearmint Resources Inc.	4,4
Quebec Nickel Corporation	3,6
Quebec Silica Resources Corporation	3,3
Delta Resources Limited	3,2
Radisson Mining Resources Inc.	3,0
Goldseek Resources Inc.	2,9
First Energy Metals Limited	2,7
Lomiko Metals Inc.	2,7
QCX Gold Corporation	2,4
LaSalle Exploration Corporation	1,9
Genesis Metals Corporation	1,7
Vision Lithium Inc.	0,7
Totalité des positions en pourcentage de la valeur liquidative	110,6

La Société ne détenait aucune position vendeur au 31 décembre 2021.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par la Société. Des mises à jour trimestrielles du portefeuille de placements de la Société sont disponibles sur Internet à www.ninepoint.com.



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, Bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada
Téléphone 416-777-8500
Télécopieur 416-777-8818

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux associés de Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive – Catégorie Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive – Catégorie Québec (la « Société »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2021;
- l'état du résultat global pour la période allant du 17 février 2021 au 31 décembre 2021;
- l'état des variations de l'actif net attribuable aux associés pour la période allant du 17 février 2021 au 31 décembre 2021;
- le tableau des flux de trésorerie pour la période allant du 17 février 2021 au 31 décembre 2021;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période allant du 17 février 2021 au 31 décembre 2021, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le Rapport de la direction sur le rendement du Fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le Rapport de la direction sur le rendement du Fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.



Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus



jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est James Loewen.

Toronto, Canada

Le 31 mars 2022


Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive – Catégorie Québec

État de la situation financière

<i>Au 31 décembre</i>	2021
	\$
Actifs	
Actifs courants	
Placements (<i>notes 3 et 5</i>)	5 180 528
Total des actifs	5 180 528
Passifs	
Passifs courants	
Dette bancaire	5 891
Emprunt (<i>note 7</i>)	489 263
Charges à payer	1 820
Total des passifs	496 974
Actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société	4 683 554
Actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société par série	
Série A	3 919 846
Série F	763 708
Actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société par série par part (<i>note 3</i>)	
Série A	15,61
Série F	16,21

Se reporter aux notes ci-jointes qui font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom de Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive
par le conseil d'administration de Ninepoint 2019 Corporation
à titre de commandité



John Wilson
ADMINISTRATEUR



James Fox
ADMINISTRATEUR

Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive – Catégorie Québec

État du résultat global

Pour la période allant du 17 février 2021 au 31 décembre 2021

2021

	\$
Produits	
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	(2 144 574)
Total des produits (de la perte)	(2 144 574)
Charges (notes 11 et 12)	
Frais de gestion	121 842
Charges d'intérêts, commissions d'attente et frais bancaires (note 7)	11 238
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de parts	4 442
Frais d'administration	4 262
Honoraires d'audit	2 176
Honoraires des membres du comité d'examen indépendant (note 14)	2 064
Droits de garde	868
Honoraires juridiques	339
Total des charges	147 231
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société liée à l'exploitation	(2 291 805)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société liée à l'exploitation par série	
Série A	(1 918 474)
Série F	(373 331)
Nombre moyen pondéré de parts de la Société	
Série A	250 133
Série F	46 142
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société liée à l'exploitation par série par part (note 3)	
Série A	(7,67)
Série F	(8,09)

Se reporter aux notes ci-jointes qui font partie intégrante des présents états financiers.

Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive – Catégorie Québec

État des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société

Pour la période allant du 17 février 2021 au 31 décembre 2021

2021

	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société à l'ouverture de la période	
Série A	–
Série F	–
	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société liée à l'exploitation	
Série A	(1 918 474)
Série F	(373 331)
	(2 291 805)
Opérations des associés (notes 1 et 9)	
Produit de l'émission de parts de la Société	
Série A	6 277 475
Série F	1 178 000
Honoraires des placeurs pour compte et frais d'émission	
Série A	(439 155)
Série F	(40 961)
	6 975 359
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société	
Série A	3 919 846
Série F	763 708
	4 683 554
Actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société à la clôture de la période	
Série A	3 919 846
Série F	763 708
	4 683 554

Se reporter aux notes ci-jointes qui font partie intégrante des présents états financiers.

Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive – Catégorie Québec

État des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société *suite*

Pour la période allant du 17 février 2021 au 31 décembre 2021

2021

Parts de la Société à l'ouverture de la période

Série A	–
Série F	–

Opérations des associés (notes 1 et 9)

Émission de parts de la Société

Série A	251 099
Série F	47 120
	298 219

Parts de la Société à la clôture de la période

Série A	251 099
Série F	47 120
	298 219

Se reporter aux notes ci-jointes qui font partie intégrante des présents états financiers.

Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive – Catégorie Québec

Tableau des flux de trésorerie

Pour la période allant du 17 février 2021 au 31 décembre 2021

	2021
	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société liée à l'exploitation	(2 291 805)
Ajustements :	
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements	2 144 574
Achats de placements	(7 325 102)
Augmentation (diminution) nette des autres actifs et passifs	491 083
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(6 981 250)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Produit de l'émission de parts de la Société	7 455 475
Honoraires des placeurs pour compte et frais d'émission	(480 116)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	6 975 359
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(5 891)
Trésorerie (dette bancaire) à l'ouverture de la période	-
Trésorerie (dette bancaire) à la clôture de la période	(5 891)
Information supplémentaire	
Intérêts payés	11 238

Se reporter aux notes ci-jointes qui font partie intégrante des présents états financiers.

Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive – Catégorie Québec

Tableau du portefeuille de placements

Au 31 décembre 2021		Date de restriction/expiration	Coût moyen	Juste valeur
			\$	\$
ACTIONS	TITRES DE PARTICIPATION [98,51 %] MATIÈRES PREMIÈRES [98,51 %]			
233 766	Argonaut Gold Inc.	24 janvier 2022*	899 999	552 059
590 000	Delta Resources Limited	2 avril 2022*	200 600	135 877
400 000	First Energy Metals Limited		154 000	106 000
1 500 000	Fission 3.0 Corporation	22 avril 2022*	345 000	305 140
800 000	Genesis Metals Corporation		192 000	80 000
1 000 000	Goldseek Resources Inc.	16 avril 2022*	150 000	102 227
750 000	LaSalle Exploration Corporation		150 000	90 000
1 250 000	Lomiko Metals Inc.		212 500	125 000
500 000	Monarch Mining Corporation	23 mars 2023*	450 000	331 333
600 000	Opawica Explorations Inc.		300 000	180 000
450 000	P2 Gold Inc.	22 avril 2022*	346 500	283 152
1 400 000	QCX Gold Corporation	17 janvier 2022*	210 000	96 955
961 550	Quebec Nickel Corporation	5 mars 2022*	250 003	170 297
1 250 000	Quebec Silica Resources Corporation	22 avril 2022*	250 000	156 263
630 000	Radisson Mining Resources Inc.	13 avril 2022*	220 500	138 279
1 250 000	Spearmint Resources Inc.		250 000	181 250
275 000	Starr Peak Mining Limited		990 000	489 500
500 000	St-Georges Eco-Mining Corporation	31 mars 2022*	275 000	211 500
1 150 000	Troilus Gold Corporation		1 449 000	851 000
136 364	Vision Lithium Inc.		30 000	27 955
Total des titres de participation			7 325 102	4 613 787
ACTIONS	BONS DE SOUSCRIPTION [12,10 %] MATIÈRES PREMIÈRES [12,10 %]			
295 000	Delta Resources Limited	2 avril 2022*, 30 novembre 2023	–	13 369
200 000	First Energy Metals Limited	28 mai 2023	–	20 939
750 000	Fission 3.0 Corporation	22 avril 2022*, 22 décembre 2023	–	95 025
500 000	Goldseek Resources Inc.	16 avril 2022*, 15 décembre 2023	–	32 150
300 000	Opawica Explorations Inc.	31 mai 2023	–	31 904
450 000	P2 Gold Inc.	22 avril 2022*, 21 décembre 2023	–	183 960
700 000	QCX Gold Corporation	17 janvier 2022*, 16 septembre 2023	–	12 609
625 000	Spearmint Resources Inc.	12 mai 2023	–	22 830
137 500	Starr Peak Mining Limited	2 décembre 2022	–	3 264
250 000	St-Georges Eco-Mining Corporation	31 mars 2022*, 30 novembre 2023	–	55 561
575 000	Troilus Gold Corporation	30 juin 2023	–	89 125
68 182	Vision Lithium Inc.	20 avril 2023	–	6 005
Total des bons de souscription			–	566 741
Total des placements [110,61 %]			7 325 102	5 180 528
Trésorerie et autres actifs, moins les passifs [-10,61 %]				(496 974)
Total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables [100,00 %]				4 683 554

* Titres dont la revente est limitée jusqu'à la date indiquée ou qui sont assujettis au règlement 144 de la Loi de 1933 sur l'émission de valeurs mobilières pour ceux portant la mention R1933.

Se reporter aux notes ci-jointes qui font partie intégrante des présents états financiers.

Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive – Catégorie Québec

Notes afférentes aux états financiers propres à la Société 31 décembre 2021

Gestion des risques financiers *(note 6)*

Objectif de placement

L'objectif de placement de la Société consiste à permettre aux commanditaires de réaliser une plus-value du capital et de bénéficier d'importants avantages fiscaux en investissant dans un portefeuille diversifié composé d'actions accréditives et d'autres titres, s'il y a lieu, d'émetteurs du secteur des ressources exerçant des activités principalement dans la province de Québec dont les principales activités consistent : i) en l'exploration, la mise en valeur ou la production de biens miniers; ii) en certaines activités de production d'énergie susceptibles de générer des frais liés aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie au Canada ou, dans une moindre mesure, iii) en l'exploration, l'aménagement ou la production de biens pétroliers et gaziers.

Le tableau du portefeuille de placement présente les titres détenus par la Société au 31 décembre 2021. Les risques importants pertinents pour la Société sont présentés ci-après. Les informations générales sur les risques et la gestion des risques sont décrites à la note 6, *Gestion des risques financiers*, des notes générales.

Risque de marché

a) Autre risque de prix

L'exposition la plus importante de la Société au risque de marché découle de son placement dans des titres de participation et des bons de souscription. Au 31 décembre 2021, si les cours de ces titres sur les places boursières concernées avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables étant demeurées constantes par ailleurs, l'actif net attribuable aux associés auraient augmenté ou diminué à hauteur des montants indiqués dans le tableau ci-dessous.

31 décembre 2021

Incidence	En % de l'actif net attribuable aux associés
\$	%
518 053	11,06

b) Risque de change

Au 31 décembre 2021, la Société n'avait pas d'exposition importante au risque de change.

c) Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2021, la Société n'avait pas d'exposition importante au risque de taux d'intérêt liée à ses placements. En supposant que le niveau d'endettement demeure le même au 31 décembre 2021, une variation de 0,5 % des taux d'intérêt entraînerait une augmentation ou une diminution d'environ 2 446 \$ de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société sur une base annuelle.

Risque de crédit

Au 31 décembre 2021, la Société n'était pas exposée de façon notable au risque de crédit.

Risque de concentration

Le tableau qui suit présente le risque de concentration de la Société en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société au 31 décembre 2021.

	31 décembre 2021
	%
Titres de participation :	
Matières premières	98,51
Bons de souscription	12,10
Trésorerie et autres actifs, moins les passifs	(10,61)
Total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société	100,00

Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive – Catégorie Québec

Notes afférentes aux états financiers propres à la Société 31 décembre 2021

Évaluations de la juste valeur *(note 5)*

Les actifs et passifs financiers de la Société, qui sont évalués à la juste valeur, ont été classés suivant la hiérarchie des justes valeurs dans le tableau ci-dessous au 31 décembre 2021.

31 décembre 2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Titres de participation	2 130 705	2 483 082	–	4 613 787
Bons de souscription	89 125	311 135	166 481	566 741
Total	2 219 830	2 794 217	166 481	5 180 528

Au cours de la période allant du 17 février 2021 au 31 décembre 2021, aucun transfert important n'a été effectué entre les niveaux.

Le rapprochement des placements évalués à la juste valeur au moyen de données non observables (niveau 3) se présente comme suit pour la période allant du 17 février 2021 au 31 décembre 2021.

	31 décembre 2021
	Bons de souscription
	\$
Solde à l'ouverture de la période	–
Achats	–
Transferts entrants (sortants)	–
Ventes	–
Profits (pertes) réalisé(e)s	–
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	166 481
Solde à la clôture de la période	166 481
Variation de la plus-value (moins-value) latente au cours de la période des placements détenus à la clôture de la période	166 481

Les titres de niveau 3 détenus par le Fonds sont constitués de bons de souscription de sociétés fermées. Le gestionnaire détermine la juste valeur à l'aide de diverses techniques d'évaluation, telles que l'utilisation de transactions récentes comparables ou des flux de trésorerie actualisés, ainsi que d'autres techniques utilisées par les intervenants du marché. Au 31 décembre 2021, ces positions n'étaient pas significatives pour le Fonds et aucune variation des hypothèses raisonnables possibles utilisées pour leur évaluation n'aurait eu une incidence importante sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Facilité d'emprunt *(note 7)*

Au 31 décembre 2021, l'emprunt en cours était constitué d'un emprunt à taux préférentiel d'un montant en principal (y compris les intérêts à payer) de 489 263 \$. Les montants minimum et maximum empruntés au cours de la période allant du 17 février 2021 au 31 décembre 2021 ont été respectivement de 365 192 \$ et de 489 263 \$. Les charges d'intérêts, y compris les commissions d'attente et les frais bancaires, pour la période allant du 17 février 2021 au 31 décembre 2021 se sont élevées à 11 238 \$.

Se reporter aux notes ci-jointes qui font partie intégrante des présents états financiers.

1. Formation des Sociétés

Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive et Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive de courte durée (les « Sociétés », et chacune étant une « Société ») ont été constituées en sociétés en commandite sous le régime des lois de la province d'Ontario. Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive a été constituée le 22 janvier 2021 et Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive de courte durée a été constituée le 30 août 2021. Le gestionnaire a retenu les services de Sprott Asset Management LP à titre de sous-conseiller auprès de chaque Société. Le siège social des Sociétés est situé au 200, rue Bay, Toronto (Ontario).

Le 17 février 2021, Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive a réalisé la première clôture de son premier appel public à l'épargne visant 2 416 086 parts à 25 \$ par part pour un produit brut de 60 402 150 \$. Le 16 mars 2021, la Société a réalisé la clôture définitive de son premier appel public à l'épargne visant 259 343 parts à 25 \$ par part pour un produit brut de 6 483 575 \$. Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive est une société multiséries qui a été autorisée à émettre quatre catégories de parts : la catégorie nationale A, la catégorie nationale F, la catégorie Québec A et la catégorie Québec F. Les éléments qui différencient les catégories de parts sont les critères d'admissibilité et la structure de frais associée à chacune d'elles. Les parts de catégories nationales et les parts de catégories Québec sont des fonds d'investissement à capital fixe distincts aux fins des lois sur les valeurs mobilières.

Le 16 septembre 2021, Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive de courte durée a réalisé la première et définitive clôture de son premier appel public à l'épargne visant 1 000 000 de parts à 25 \$ par part pour un produit brut de 25 000 000 \$. Il s'agit d'une société multiséries qui a été autorisée à émettre deux catégories de parts : la catégorie A et la catégorie F. Les éléments qui différencient les catégories de parts sont les critères d'admissibilité et la structure de frais associée à chacune d'elles.

Les Sociétés ont retenu les services de Ninepoint Partners LP (le « gestionnaire ») pour qu'il leur fournisse des services de placement, de gestion et d'administration ainsi que d'autres services. Le commandité de Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive et de Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive de courte durée est Ninepoint 2019 Corporation (le « commandité »).

Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive et Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive de courte durée ont l'intention de mettre en œuvre une opération de roulement en OPC avant le 28 février 2023, à moins que les commanditaires approuvent une liquidité de rechange, au sens indiqué dans les prospectus respectifs des Sociétés, lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue à cette fin. Si l'opération de roulement en OPC est réalisée, alors, aux termes de la convention de cession, les actifs des Sociétés seront cédés à la société de placement à capital variable en échange d'actions de l'OPC avec report d'impôt si les choix appropriés sont effectués. Dans le cadre de l'opération de roulement en OPC, les Sociétés seront dissoutes et les commanditaires recevront leur quote-part des actions rachetables de l'OPC.

Les états de la situation financière de chacune des Sociétés sont en date du 31 décembre 2021, à moins d'indication contraire. Les états du résultat global, les états des variations de l'actif net attribuable aux associés et les tableaux des flux de trésorerie de chaque Société visent la période allant de la date de sa création jusqu'au 31 décembre 2021. Le tableau du portefeuille de placements de chaque Société est au 31 décembre 2021.

Le gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 31 mars 2022.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et incluent des estimations et des hypothèses faites par le gestionnaire qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges de même que sur les montants présentés de l'évolution de l'actif net au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation au moyen de la méthode de la comptabilité au coût historique. Cependant, chaque Société est une entité d'investissement et la plupart des actifs financiers et des passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les IFRS.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle des Sociétés.

3. Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables suivies par les Sociétés sont résumées ci-après :

Notes générales afférentes aux états financiers 31 décembre 2021

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les Sociétés classent et évaluent les instruments financiers conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »). Cette norme exige que les actifs financiers soient classés comme étant au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG »), selon le modèle économique utilisé par la Société pour gérer les actifs financiers et selon les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs.

Les placements, les placements vendus à découvert et les actifs et passifs dérivés des Sociétés sont classés comme étant à la JVRN et évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans l'état du résultat global.

Les méthodes comptables utilisées par les Sociétés pour l'évaluation de la juste valeur de leurs placements et de leurs dérivés sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des opérations avec les associés. La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les actifs et les passifs financiers à la JVRN sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Tous les coûts de transaction, comme les commissions de courtage liées à l'achat et à la vente de ces titres, sont comptabilisés directement dans les états du résultat global. Après la comptabilisation initiale, ces placements sont comptabilisés à la juste valeur, laquelle est déterminée comme suit à la clôture de la période de présentation de l'information financière :

1. Les titres cotés à une bourse de valeurs publique reconnue sont évalués selon le cours de clôture enregistré par la bourse sur laquelle le titre se négocie principalement, le cours se situant à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.
2. Les actions ordinaires de sociétés non cotées en bourse et les bons de souscription qui ne sont pas négociés sur une bourse sont évalués selon les techniques d'évaluation désignées par le gestionnaire. Les titres sujets à restrictions sont évalués d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente la juste valeur.
3. Les obligations, les débiteures et les autres titres de créance sont évalués à la moyenne des cours acheteur et vendeur obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus. Les obligations non cotées sont évaluées en utilisant des techniques d'évaluation établies par le gestionnaire.

L'écart entre la juste valeur et le coût des placements représente la plus-value ou la moins-value latente des placements. Le coût des placements pour chaque titre est calculé en fonction du coût moyen.

Tous les autres actifs et passifs financiers sont classés comme étant au coût amorti. Ils sont comptabilisés à la juste valeur au moment de l'inscription initiale, puis évalués par la suite au coût amorti. L'IFRS 9 exige qu'une entité comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti ou à la JVAÉRG. Les Sociétés tiennent compte tant des données historiques que des informations prospectives pour déterminer les pertes de crédit attendues. L'obligation des Sociétés à l'égard de l'actif net attribuable aux associés est présentée au prix de rachat.

OPÉRATIONS DE PLACEMENT ET COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les opérations de placement sont comptabilisées le jour ouvrable où l'ordre de vente ou d'achat est exécuté. Les profits et pertes réalisés découlant de la vente de placements et la plus-value (moins-value) latente sur les placements sont calculés d'après le coût moyen des placements correspondants.

Les produits d'intérêts aux fins de distribution représentent les intérêts calculés selon le taux d'intérêt nominal comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le revenu de dividende est comptabilisé à la date ex-dividende.

TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les fonds déposés auprès d'institutions financières.

CALCUL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX ASSOCIÉS PAR PART

L'actif net attribuable aux associés par part est calculé chaque date d'évaluation en divisant l'actif net représentant les capitaux propres des Sociétés par le nombre total de parts en circulation à cette date.

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX ASSOCIÉS LIÉE À L'EXPLOITATION PAR PART

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux associés liée à l'exploitation par part » dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux associés provenant de l'exploitation, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période, qui est présenté dans l'état du résultat global.

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction sont passés en charges et inclus au poste « Coûts de transaction » dans l'état du résultat global. Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, qui comprennent les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, à des conseillers et à des courtiers, les droits prélevés par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs, ainsi que les taxes et droits de transfert.

HONORAIRES DES PLACEURS POUR COMPTE ET FRAIS D'ÉMISSION

Les honoraires des placeurs pour compte et les frais d'émission liés au placement des parts sont comptabilisés en diminution des capitaux propres.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Les Sociétés ne sont pas assujetties à l'impôt sur le résultat. Par conséquent, aucune charge d'impôt sur le résultat n'a été inscrite par les Sociétés. Chaque commanditaire devra habituellement inclure dans le calcul de son bénéfice ou de sa perte à des fins fiscales pour une année d'imposition la quote-part lui ayant été attribuée par la Société du bénéfice ou des pertes à des fins fiscales (y compris les gains en capital imposables et les pertes en capital déductibles) de chaque exercice des Sociétés.

NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE APPLICABLES

Les Sociétés ont déterminé qu'il n'y a pas de normes IFRS publiées, mais non encore applicables, pouvant avoir une incidence significative sur leurs états financiers.

4. Estimations et jugements comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par les Sociétés aux fins de la préparation des états financiers.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES TITRES NON COTÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF

Les Sociétés détiennent des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. En l'absence de données de marché, les Sociétés peuvent évaluer leurs placements au moyen de modèles d'évaluation, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et sont examinés périodiquement par du personnel expérimenté du gestionnaire, indépendant de la partie qui les a créés. Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées des instruments financiers. Les Sociétés considèrent comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 5 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers des Sociétés.

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES PLACEMENTS ET APPLICATION DE L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par les Sociétés, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants au moment de déterminer le classement le plus approprié selon l'IFRS 9. Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des Sociétés et a conclu que la JVRN, selon l'IFRS 9, permet le classement le plus approprié des instruments financiers des Sociétés.

5. Évaluations de la juste valeur

Les Sociétés utilisent une hiérarchie à trois niveaux comme cadre pour la présentation des données utilisées pour évaluer la juste valeur des placements de chaque Société. Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 les cours non ajustés auxquels les Sociétés peuvent avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs non affectés et identiques;
- Niveau 2 les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs, ou les données qui sont observables (soit directement ou indirectement) pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;
- Niveau 3 les prix, données ou techniques de modélisation complexes qui sont à la fois importants pour l'évaluation de la juste valeur et non observables (appuyés par peu ou aucune activité sur les marchés).

Le classement des placements et des dérivés des Sociétés dans la hiérarchie est présenté dans les notes afférentes aux états financiers propres à chaque Société.

Toutes les évaluations de la juste valeur susmentionnées sont récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des intérêts à recevoir, des achats de placements à payer, des rachats à payer, des distributions à payer et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. Un titre ou un dérivé évalué à la juste valeur est classé au niveau 1 lorsqu'il est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs par catégories d'actifs est présenté ci-après :

Les titres de niveau 1 comprennent :

- Les titres de participation évalués au moyen des cours du marché (non ajustés).

Les titres de niveau 2 comprennent :

- Les titres de participation qui ne sont pas fréquemment négociés sur des marchés actifs. Dans ces cas, la juste valeur est déterminée d'après des données de marché observables (p. ex., des opérations sur des titres similaires du même émetteur).

Les titres de niveau 3 comprennent :

- Les placements évalués à l'aide de techniques d'évaluation qui sont fondées sur des données de marché non observables. Ces techniques sont déterminées en fonction de procédures établies par le gestionnaire. Les renseignements quantitatifs concernant les données non observables et la sensibilité associée des mesures de la juste valeur sont divulgués dans les notes afférentes aux états financiers propres à la Société.

Des informations additionnelles relatives aux transferts entre les niveaux et un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des titres de niveau 3 figurent également dans les notes afférentes aux états financiers propres à la Société.

Pour la période allant de la date de création des Sociétés jusqu'au 31 décembre 2021, la majorité des titres du niveau 2 consistaient en des actions ordinaires acquises par voie de placement privé et assujetties à une période de détention suivant la date de réalisation de l'achat ainsi qu'en des bons de souscription reçus en contrepartie de l'achat de placements privés. À l'expiration de la période de détention des actions ordinaires, les actions deviennent librement négociables et, par conséquent, doivent être transférées du niveau 2 au niveau 1. Les bons de souscription sont classés au niveau 2 jusqu'à ce qu'ils arrivent à expiration, et le titre est alors retiré du solde du niveau 2, ou jusqu'à l'exercice des bons de souscription, moment où ils sont convertis en actions ordinaires de niveau 1. Aucun autre transfert important n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours des périodes.

6. Gestion des risques financiers

Les Sociétés sont exposées aux risques associés à leur stratégie de placement, à leurs instruments financiers et aux marchés sur lesquels elles investissent. L'ampleur des risques auxquels une Société est exposée dépend en grande partie de ses politiques et des lignes directrices en matière de placement telles qu'elles sont définies dans les prospectus respectifs des Sociétés. La gestion de ces risques dépend de la compétence et de la diligence du gestionnaire de portefeuille qui assure la gestion des Sociétés. Les tableaux du portefeuille de placements présentent les titres détenus par les Sociétés au 31 décembre 2021 et regroupent les titres par catégories d'actifs et par secteurs. Les risques importants pertinents pour les Sociétés sont présentés ci-après. Se reporter aux notes afférentes aux états financiers propres à la Société, qui contiennent les informations précises à fournir concernant les risques.

RISQUE DE MARCHÉ

Les placements des Sociétés sont exposés au risque de marché, soit le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations des variables du marché, notamment les cours des actions, les taux de change et les taux d'intérêt.

a) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison de variations du cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt et du risque de change). Les placements des Sociétés sont assujettis aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents aux marchés des capitaux. Le risque maximal découlant des titres achetés détenus par les Sociétés se limite à la juste valeur de ces placements. Pour atténuer ce risque, le gestionnaire a recours à une sélection rigoureuse de titres en fonction de paramètres précis et il diversifie le portefeuille de placements.

b) Risque de change

Le risque de change est le risque associé aux fluctuations du cours d'une devise par rapport à une autre. Les Sociétés peuvent détenir des titres libellés en devises autres que le dollar canadien. Ces titres sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la Société (le dollar canadien) lors de l'établissement de la juste valeur, laquelle dépend des fluctuations relatives à l'appréciation ou à la dépréciation de la monnaie fonctionnelle.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt auxquels les instruments financiers portant intérêt sont assujettis. La plupart des placements respectifs des Sociétés ne portent pas intérêt. La trésorerie et les placements à court terme n'exposent pas les Sociétés à un risque de taux d'intérêt important. En conséquence, les Sociétés ne sont pas assujetties à un risque important attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La facilité d'emprunt porte intérêt au taux préférentiel et, par conséquent, une augmentation des taux d'intérêt aurait une incidence sur le montant des intérêts versés aux termes de la facilité d'emprunt.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte attribuable au manquement par une contrepartie à ses obligations. Toutes les opérations effectuées par les Sociétés sur les titres cotés sont réglées à la livraison par l'intermédiaire de courtiers autorisés. Le risque de non-paiement est considéré comme étant négligeable, puisque la livraison des titres vendus n'est effectuée que lorsque le courtier a reçu le paiement. Les achats sont réglés uniquement lorsque le titre a été reçu par le courtier. L'opération sera annulée si l'une ou l'autre des parties manque à ses obligations.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que les Sociétés soient incapables de dégager les flux de trésorerie nécessaires pour respecter leurs obligations en matière de paiement. Les Sociétés investissent dans des titres liquides qui se négocient facilement sur un marché actif ou maintiennent un montant en trésorerie suffisant pour financer les charges dans le cours normal des activités d'exploitation. Les Sociétés peuvent, à l'occasion, investir dans des titres non liquides ou sujets à restrictions, comme des placements privés, des titres émis par des sociétés fermées et des bons de souscription, lesquels sont présentés dans les tableaux du portefeuille de placements. De plus, les commanditaires ne peuvent demander le rachat de leurs parts.

À l'exception des emprunts, tous les passifs financiers des Sociétés sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture de la période. Tous les emprunts détenus par une Société viennent à échéance à la date à laquelle la Société est liquidée aux termes d'une opération de roulement en OPC.

RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration découle de la concentration des positions en instruments financiers dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type d'actifs ou un secteur d'activité.

RISQUE LIÉ À LA PANDÉMIE

La COVID-19 continue d'avoir des répercussions sur les marchés dans lesquels les Fonds exercent leurs activités. Les activités de secteurs de plusieurs des pays parmi les plus touchés par la COVID-19 depuis le début de la pandémie se maintiennent à des niveaux inférieurs à ceux d'avant la pandémie, ce qui donne lieu à beaucoup d'incertitude. Les Fonds ont recours à des estimations, à des hypothèses et à des jugements qui rendent compte de cette incertitude. Pour cette raison, le gestionnaire évalue et continuera d'évaluer de près le rendement des portefeuilles afin de prendre des décisions de placement répondant aux objectifs des Fonds et aux intérêts des porteurs de parts.

7. Facilité d'emprunt

Les Sociétés ont conclu respectivement une facilité d'emprunt (la « facilité d'emprunt ») auprès d'une banque à charte canadienne afin de financer les honoraires des placeurs pour compte, les frais liés au placement et les frais courants des Sociétés, y compris les frais de gestion. Les Sociétés peuvent emprunter un montant en principal allant jusqu'à 10 % du produit brut de tout placement individuel pour Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive et Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive de courte durée. Les obligations qui incombent respectivement aux Sociétés aux termes de la facilité d'emprunt sont garanties par une mise en gage des actifs détenus par les Sociétés. Avant la première des occurrences suivantes, à savoir a) la dissolution des Sociétés, b) la date où une opération de liquidité de rechange est réalisée et c) la date d'échéance de la facilité d'emprunt, tous les montants en cours aux termes de la facilité d'emprunt, y compris l'intérêt couru sur ces montants, devront être remboursés en totalité. L'intérêt est calculé selon le taux préférentiel de la banque. Certaines clauses restrictives s'appliquent et si elles ne sont pas respectées ou ne font pas l'objet d'une renonciation, elles exigent le paiement immédiat de l'intérêt couru et du principal total dû. Ces clauses restrictives exigent : a) que le principal en cours sur la facilité d'emprunt n'excède pas la valeur la moins élevée entre i) 2,5 millions de dollars pour Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive de courte durée et 8,5 millions de dollars pour Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive; ii) 10 % du produit brut provenant de la vente de parts pour chacune des Sociétés; et iii) les frais de placement engagés dans le cadre de l'offre initiale ou de toute offre subséquente; b) que les Sociétés maintiennent respectivement un ratio du total de l'actif sur la dette de 3 : 1; et c) que les Sociétés maintiennent respectivement un ratio du total de la trésorerie et des actifs liquides sur la dette de 4 : 1. Au 31 décembre 2021, les Sociétés respectaient les clauses restrictives ou celles-ci avaient fait l'objet d'une renonciation.

8. Attributions aux associés

Le dernier jour ouvrable de chaque exercice, une tranche de 99,99 % du bénéfice net et de la perte nette d'une Société est attribuée proportionnellement parmi les commanditaires qui sont des porteurs de parts et une tranche de 0,01 % du bénéfice net et de la perte nette est attribuée au commandité.

Le commandité aura droit à une distribution sur les biens de chaque Société à la date de l'attribution de la prime de performance (au sens indiqué dans les prospectus respectifs des Sociétés) (l'« attribution de la prime de performance ») d'un montant équivalent au nombre de parts en circulation à la date de l'attribution de la prime de performance multiplié par 20 % du montant par lequel la valeur liquidative par part à la date de l'attribution de la prime de performance (après exclusion de l'incidence des distributions, le cas échéant) excède 26,50 \$ en ce qui a trait aux parts de catégorie nationale A de Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive, aux parts de catégorie Québec A de Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive et aux parts de catégorie A de Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive de courte durée, et 27,48 \$ en ce qui a trait aux parts de catégorie nationale F de Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive, aux parts de catégorie Québec F de Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive et aux parts de catégorie F de Ninepoint 2021 Société en commandite accréditive de courte durée.

Le montant de l'attribution de la prime de performance sera calculé à la date d'attribution de la prime de performance et versé dès que possible par la suite. Ce montant sera versé en trésorerie avant la cession des actifs de la Société à l'organisme de placement collectif désigné dans le cadre de l'opération de roulement en OPC ou, si les actifs de la Société ne sont pas cédés à l'organisme de placement collectif désigné, avant la dissolution de la Société. Aucune prime de performance n'a été attribuée pour la période allant de la date de création des Sociétés jusqu'au 31 décembre 2021.

9. Capitaux propres et gestion du capital

Les Sociétés sont autorisées à émettre un nombre illimité de parts. Chaque part assujettit son porteur aux mêmes obligations qu'un porteur de toute autre part et lui accorde les mêmes droits, y compris le droit de voter à toutes les assemblées des commanditaires et de participer à parts égales aux distributions effectuées par les Sociétés. Chaque Société est un fonds à durée de vie limitée et la part sociale de Société correspond à une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre instrument financier. Par conséquent, les parts de Sociétés sont classées en tant que passifs financiers.

Les commanditaires ne peuvent demander le rachat de leurs parts.

GESTION DU CAPITAL

Le capital des Sociétés est représenté par l'actif net des Sociétés et il est composé des parts émises, déduction faite des honoraires des placeurs pour compte et des frais d'émission, ainsi que des résultats non distribués (déficit). Le gestionnaire se sert du capital conformément aux objectifs, aux stratégies et aux restrictions de placement des Sociétés, tels qu'ils sont définis dans les prospectus respectifs des Sociétés. Les Sociétés n'ont à satisfaire à aucune exigence externe en matière de capital.

10. Trésorerie et placements soumis à restrictions

La trésorerie, les placements et les marges du courtier comprennent les soldes avec les courtiers principaux détenus à titre de garantie de titres vendus à découvert et d'autres produits dérivés. Cette garantie n'est pas disponible pour une utilisation à des fins générales par les Sociétés. La valeur de la trésorerie et des placements soumis à restrictions détenus pour chaque Société est présentée dans les notes afférentes aux états financiers propres à la Société, le cas échéant.

11. Opérations entre parties liées

FRAIS DE GESTION

En contrepartie des services du gestionnaire et conformément aux modalités de la convention de gestion, les Sociétés versent au gestionnaire des frais de gestion annuels correspondant à 2 % de leur valeur liquidative, calculés et versés mensuellement à terme échu.

ATTRIBUTION AUX ASSOCIÉS

Le commandité aura droit à une distribution sur les biens des Sociétés si certains critères de performance sont atteints. Se reporter à la note 8.

PRIMES D'ENCOURAGEMENT

Le gestionnaire a droit à une rémunération incitative, assujettie aux taxes applicables dont la TVH, correspondant à un pourcentage de la valeur liquidative quotidienne de l'organisme de placement collectif désigné. Ce pourcentage correspondra à 10 % de l'excédent du rendement de la valeur liquidative par action de l'OPC, du 1^{er} janvier au 31 décembre, sur le pourcentage de rendement d'un indice de référence mixte comprenant 50 % du rendement quotidien de l'indice de rendement total plafonné des matériaux S&P/TSX (ou de tout indice qui le remplacera) et 50 % du rendement quotidien de l'indice de rendement total plafonné du secteur de l'énergie S&P/TSX (ou de tout indice qui le remplacera) pour la même période (l'« indice de référence mixte »). Si le rendement de l'organisme de placement collectif désigné au cours d'une année est inférieur au rendement de l'indice de référence mixte décrit, aucune rémunération incitative ne sera payable au gestionnaire pour une année ultérieure jusqu'à ce que le rendement de l'organisme de placement collectif désigné, calculé de façon cumulative à compter de la première des années ultérieures, soit supérieur à une somme correspondant à l'insuffisance en question.

12. Charges d'exploitation des Sociétés

Les Sociétés prennent en charge tous les frais (y compris les taxes applicables) engagés relativement à leur exploitation et à leur administration. Les charges d'exploitation comprennent, entre autres, les honoraires d'audit, les honoraires juridiques, les droits et les frais de garde, les frais d'administration, les coûts liés à la préparation des états financiers et d'autres rapports destinés aux investisseurs ainsi que les coûts et honoraires des membres du comité d'examen indépendant (« CEI »). Les Sociétés peuvent utiliser la facilité d'emprunt pour financer ces charges.

13. Accords de partage

En plus du coût de courtage lié aux opérations sur titres, les commissions versées à certains courtiers peuvent également couvrir les services de recherche fournis au gestionnaire de portefeuille. Les accords de partage de chaque Société sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers propres à la Société, le cas échéant.

14. Comité d'examen indépendant (« CEI »)

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), le gestionnaire a créé un CEI pour les Sociétés. Le mandat du CEI est d'examiner les questions liées aux conflits d'intérêts auxquelles le gestionnaire est exposé dans le cadre de sa gestion des Sociétés et d'autres fonds et de faire des recommandations à ce dernier. Chaque fonds ou société en commandite assujetti à la supervision du CEI paie une part au prorata des honoraires des membres du CEI, des coûts et des autres frais relatifs aux activités du CEI. Le CEI remet annuellement des rapports aux commanditaires, comme l'exige le Règlement 81-107.

15. Événements postérieurs à la date de clôture

La direction a évalué les événements postérieurs à la date de clôture relatifs aux Fonds jusqu'au 31 mars 2022, date à laquelle les états financiers étaient prêts pour publication, et a conclu qu'aucun événement postérieur à la date de clôture pertinent ne devait être présenté dans les états financiers, à l'exception des éléments dont il est question ci-dessous.

SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE

En mars 2022, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a considérablement touché les marchés mondiaux, en raison surtout des multiples sanctions récemment imposées à la Russie par de nombreux pays, y compris le Canada et les États-Unis. Les combats se poursuivent et les nombreuses incertitudes en découlant ont causé de la volatilité sur les marchés. Les conséquences complètes de la situation sur l'économie mondiale demeurent inconnues et le demeureront sans doute encore un certain temps. Leur effet entier sur les Fonds est incertain, mais le gestionnaire continue d'évaluer la performance des portefeuilles et de prendre des décisions de placement qui sont conformes à la stratégie des Fonds ainsi qu'aux intérêts des porteurs de parts.

Renseignements sur l'entreprise

Adresse du siège social

Ninepoint Partners LP
Royal Bank Plaza, tour Sud
200, rue Bay, bureau 2700, C.P. 27
Toronto (Ontario) M5J 2J1
TÉL. : 416-362-7172
SANS FRAIS : 1-888-362-7172
TÉLÉC. : 416-628-2397
COURRIEL : invest@ninepoint.com
Pour obtenir plus de renseignements, visitez notre site à l'adresse :
www.ninepoint.com

Auditeurs

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5

Conseillers juridiques

Blake, Cassels & Graydon LLP
Commerce Court West
199, rue Bay, bureau 4000
Toronto (Ontario) M5L 1A9 Canada